

Climat et Energie

La direction générale de la direction Energie du SPF Economie. - Risques de conflits d'intérêt. (QO 11462).

05/03/2009

*Réponse*

Comme cela est d'application pour l'ensemble des titulaires de fonction à mandat dans les administrations publiques fédérales, la liste des mandats de la Directrice générale Energie est publique. Cette liste est, en outre, envoyée chaque année à la Cour des Comptes. Il ressort de l'analyse juridique, que mon prédécesseur, Monsieur Verwilghen, avait demandé au service juridique du SPF Economie, qu'aucun conflit d'intérêt n'existe dans le chef de Madame Marie-Pierre Fauconnier entre sa fonction de Directrice générale Energie et les différents mandats qu'elle exerce au sein d'autres institutions. Cette analyse a, par ailleurs, été confirmée par l'administration bruxelloise, ainsi que par les présidents des autres régulateurs régionaux qui constituaient le jury de recrutement du Président de BRUGEL. Finalement, je vous informe que le Conseil d'Etat, par ses arrêts 190.605 et 190.606 du 17 février 2009, a rejeté les deux requêtes en annulation à l'encontre de la désignation de la Directrice générale Energie. En conclusion, le climat de suspicion que d'aucuns essaient de créer et d'alimenter quant à la désignation de l'intéressée relève plus de tentatives politiciennes déplacées que d'un souci de bonne gestion de la chose publique.